

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 31 JANVIER 2023

Conseillers en exercice : 29
Présents : 27 (question 1) – 28 (question 2 à 10)
Absent excusé avec pouvoir : 1
Absent excusé : 0
Absent : 1 (question 1) – 0 (question 2 à 10)

L'An deux mille vingt-trois et le trente-un janvier à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 25 janvier 2023

Date d'affichage : 25 janvier 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI à partir de l'examen de la deuxième question (délibération n° 2023-01/02), Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leïla CHEVALIER, Jacques PERTEK, Jean-Louis LAURENT, Houcine SERRAR, Conseillers municipaux.

Était excusé :

Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY.

Était absente :

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, pour l'examen de la première question (délibération n° 2023-01/01).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-01/03 : ABROGATION DÉLIBÉRATION N° 2022-10/65 ET
APPROBATION CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMMUNAL COMPOSÉ
DE BÂTIMENTS ET DE TERRAINS AVEC LA SOCIÉTÉ
COMMUNALE DE CHASSE DE VALREAS « LI CASSAIRE
DE VAURIAS »**

Vu la délibération n° 2022-10/65 du Conseil municipal du 12 octobre 2022 approuvant la convention de mise à disposition d'un ensemble immobilier composé de bâtiments et de terrains sis ancienne route de Grillon à VALREAS (84600) à la société communale de

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401300-20230131-DEL_2023_01

Chasse de VALREAS « Li Cassaire de Vaurias » pour une durée maximale de 6 années à compter de la signature de la convention ;

Considérant la volonté de la Municipalité d'apporter un soutien aux associations valréassiennes ;

Considérant le projet de la société communale de Chasse de VALREAS « Li Cassaire de Vaurias » d'améliorer les conditions de son activité en ayant un espace mieux adapté ;

Considérant que la Commune bénéficie d'un ensemble immobilier communal vacant composé de bâtiments et de terrains, dit « ancien local du service des Espaces Verts », sis ancienne route de Grillon à VALREAS, qui permet de répondre au besoin de l'association ;

Considérant que la société communale de Chasse de VALREAS « Li Cassaire de Vaurias » souhaite occuper cet ensemble immobilier le plus longtemps possible car la société a l'intention d'investir pour améliorer le local et l'adapter à son activité sans demander de subvention à la Commune ;

Considérant la nécessité de modifier les conditions de cette mise à disposition au bénéfice de ladite association pour une durée maximale de 30 années dans le cadre d'une convention ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **ABROGE** la délibération n° 2022-10/65 du Conseil municipal du 12 octobre 2022 approuvant la convention de mise à disposition d'un ensemble immobilier composé de bâtiments et de terrains sis ancienne route de Grillon à VALREAS (84600) à la société communale de Chasse de VALREAS « Li Cassaire de Vaurias » pour une durée maximale de 6 années à compter de la signature de la convention ;

■ **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un ensemble immobilier composé de bâtiments et de terrains sis ancienne route de Grillon à VALREAS (84600) à la société communale de Chasse de VALREAS « Li Cassaire de Vaurias » pour une durée de 30 années à compter de la signature de la convention, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

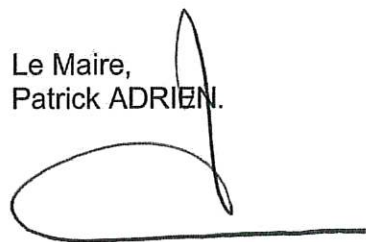
■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de : - 2 FEV. 2023

La réception en Préfecture le :

Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 2 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2184 01388-20230131-DEL_2023_01